

DOSSIER D'INSCRIPTION
FORMATION « MAITRE(SSE) DE MAISON »

Lieu de Formation – NIORT (79)*

Dates	Nombre de jours
4 au 8 mars 2024	5 jours
8 au 12 avril 2024	5 jours
13 au 17 mai 2025	5 jours
17 au 21 juin 2024	5 jours
9 au 13 septembre 2024	5 jours
30 septembre au 4 octobre 2024	5 jours
4 au 8 novembre 2024	5 jours
Nombre de jours de formation :	35 jours = 245 h

** sous réserve du nombre de candidats suffisant ou de places disponibles*

Renseignements concernant le candidat à la formation :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse mail :

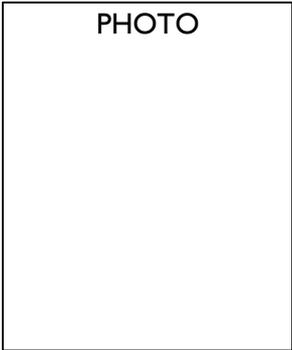
Adresse :

.....

Téléphone :

Fonction actuelle :

Depuis quelle date :



Type de contrat : CDI CDD Contrat Professionnel Autres

Financement de la formation :

Employeur Établissement : Privé Public

Financement PRO A

Nom et adresse de votre établissement employeur :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

N° siret :

Code NAF :

Nom et prénom du référent au sein de votre structure :

.....

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Fait à :le.....

Signature du Salarié

Cachet et signature du responsable de
l'établissement,

Joindre au dossier de candidature :

- 2 photos d'identité dont une collée sur la première page du dossier d'inscription (au verso desquelles vous aurez noté votre nom)
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie des diplômes ou certificats en cas de demande de dispense
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 3 mois.

Dossier papier à retourner avant le 15 janvier 2024

IRTS Poitou-Charentes – Secrétariat MM/SN – 1, rue Guynemer - BP 215 – 86005 Poitiers Cedex
Responsable de formation : Dominique SYLVESTRE-BARON
Secrétariat : mm@irts-pc.eu Tél : 05 49 37 60 05



Demande de dispense : Joindre impérativement la copie de votre certificat/diplôme AVANT l'entrée en formation. Toute demande faite après l'entrée en formation ne sera pas prise en compte.

Blocs de compétences du Titre Maître de maison en secteur social et médico-Social			
	Bloc 1 Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable 77 heures	Bloc 2 Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante 84 heures	Bloc 3 Participer à l'équipe pluri-professionnelle 49 heures
Passerelles avec les qualifications SN et MM			
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenue après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse demaison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Qualification professionnelle de Maître.sse demaison (Obtenue entre 2015 et 2019)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Passerelles avec d'autres certifications professionnelles de niveau 3			
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Titre SVN – Surveillant Visiteur de Nuit		X	X
Titre ADVD - Assistant de vie dépendance	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ADVf - Assistant de Vie aux Familles	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ASMS - Agent de servicemédico-social	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
CAP ATMFC - Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Mention complémentaire Aide à Domicile	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Passerelles avec des certifications professionnelles de niveau 4			
DEAS – Diplôme d'Etat Aide-Soignant			X
DEAP – Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture			X
DETISF - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
DEME – Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur		X	X
Bac pro ASPP - Accompagnement, soins et services à la personne		X	X
Bac pro SAPAT – Services aux personnes et aux territoires		X	X